

Nouvelle-Écosse 18 députés, nous en avons maintenant dix et nous sommes très chanceux. L'Île du Prince-Édouard compte quatre députés et quatre sénateurs. Pourquoi a-t-elle quatre sénateurs et quatre députés? C'est qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, aucune province n'a moins de députés qu'elle a de sénateurs. Si nous adoptons le principe de la représentation proportionnée à la population, chaque circonscription de Toronto compterait plus d'électeurs que toute l'Île du Prince-Édouard. Mais ces électeurs n'ont qu'un seul député, tandis que les autres en obtiennent quatre. Vous pourriez dire que c'est injuste, mais je prétends que c'est juste parce que nous constituons un pays qui s'étend d'un océan à l'autre. Toutes ces provinces réunies forment le Canada. L'une d'entre elles est l'Île du Prince-Édouard mais sans elle nous formerions une entité incomplète, quelle que soit son exiguïté.

● (1530)

La population du Canada augmente. Le nombre de sièges s'est accru et leur répartition a été modifiée. On me dit qu'en vertu du régime actuellement en vigueur, et à la suite du dernier recensement, le nombre de députés siégeant à la Chambre des Communes augmentera probablement.

Le sénateur Marshall: Il y en aura plus de 300.

Le sénateur Donahoe: Mon honorable ami dit qu'il y en aura plus de 300 et je présume qu'il a raison. Je ne sais pas exactement dans quelle mesure mais je sais que leur nombre augmente. Je sais aussi qu'il y a des députés qui prétendent que nous nous fourvoyons; nous devrions modifier la loi afin de ne pas augmenter le nombre de députés car nous en avons suffisamment maintenant—282 députés, mais peu importe.

Le sénateur Marshall: Il y a actuellement 282 députés.

Le sénateur Donahoe: Nous ne voulons pas devenir comme la Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas être aussi nombreux qu'en Grande-Bretagne où si tous les députés se trouvaient à la Chambre en même temps il n'y aurait pas suffisamment d'espace. Soit dit en passant, c'est un Parlement de ce genre qui nous a dotés d'une nouvelle constitution, mais je n'en dirai pas davantage là-dessus.

Pour revenir à ce que je disais avant de m'écarter de mon sujet, certains députés à la Chambre des Communes estiment qu'ils sont en nombre suffisant et que nous devrions modifier la loi afin de ne pas en avoir plus. Toutefois, il y a aussi des sénateurs qui prétendent que nous devrions élire les sénateurs.

Le sénateur Marshall: Quelle honte!

Le sénateur Donahoe: Pourquoi les élire?

Le sénateur Marshall: Pour la vie.

Le sénateur Donahoe: Les élire et leur donner de vrais pouvoirs? Les élire pour qu'ils s'opposent à la volonté de la Chambre des communes? Non, nous ne voulons pas faire cela. Après tout, nous avons déjà une assemblée élue.

Je suis originaire d'une province qui avait deux chambres, en l'occurrence un conseil exécutif et une chambre d'assemblée, et, à un moment donné, il s'est produit à peu près la même chose qu'ici, autrement dit, un parti est resté au pouvoir trop longtemps. Il avait le pouvoir de nommer les membres du conseil. Quand un autre parti s'est enfin fait élire après 43 années consécutives dans l'opposition, on a constaté qu'il n'y avait pas un seul membre du conseil qui appuyait le gouvernement que les électeurs de la Nouvelle-Écosse avaient élu pour décider de leur sort et adopter les lois. Je n'entrerai pas dans les détails parce que c'est une histoire longue et triste. De toute façon, quand les membres du conseil se sont montrés récalcitrants et ont refusé d'entendre raison—la même chose se produit parfois de nos jours et je serais tenté d'en donner un exemple, mais cela fait déjà longtemps que j'ai la parole—quand ces membres du conseil ont refusé d'appuyer le gouvernement, celui-ci a eu recours au seul moyen qui lui restait et a déclaré qu'il avait le droit de nommer autant de membres du conseil qu'il voulait. Il a donc décidé de nommer suffisamment de conseillers pour pouvoir proposer et adopter la dissolution de la Chambre haute. La Chambre haute a été dissoute et c'est mon parti qui l'a fait. N'allez pas croire qu'il y a la moindre partialité dans mes propos parce que ce n'est pas le cas. C'est mon parti qui a fait disparaître cette Chambre haute. Nous nous sommes débarrassés de la deuxième chambre, mais ce n'est pas mon parti qui se débarrassera de cette deuxième chambre-ci; c'est un autre parti et je vous le prouverai avant de terminer, ce que je ferai heureusement très bientôt.

Si la nouvelle constitution ne donne au Sénat aucun pouvoir réel ni la possibilité d'en obtenir et si le Sénat doit être simplement élu, une bonne partie de son rôle disparaîtra. Le moindre vote au Sénat prouvera inévitablement que le Sénat n'a plus sa raison d'être. Nous n'avons pas voix au chapitre. A supposer par miracle, qu'on parviendrait à faire changer d'avis ses adversaires et à les convaincre que celui qui, selon eux, dit des bêtises tient en réalité des propos sensés et qu'ils doivent donc l'appuyer—cela ne changerait rien puisque, six mois plus tard, les mesures contre lesquelles on aurait voté, les mesures à propos desquelles on se serait rangé à un autre avis que celui du parti au pouvoir deviendraient loi de toute façon. On pourrait dire qu'on n'est pas d'accord, on pourrait dire que ce n'est pas une bonne chose, on pourrait dire tout ce qu'on veut, mais au bout du compte, ces mesures deviendraient loi et on devrait s'en accommoder, qu'on le veuille ou non.

Le sénateur Marshall: Il y a trop de libéraux.

Le sénateur Donahoe: D'un autre côté, si le Sénat n'a aucun pouvoir véritable ni la possibilité d'en avoir comme ce sera sans doute le cas, je le répète, vu la Constitution que nous aurons bientôt, à mon avis le Sénat ne sert plus à grand-chose. Inévitablement, tout vote que nous aurons ici au sujet de la Constitution démontrera que le Sénat a perdu son utilité. Je pense qu'il vaut la peine de le répéter, car cela vous permet de comprendre ce qui se passe autour de vous.